

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

communiqué au Conseil
et aux
membres de la Société.

C.713.M.262.1925.I.

Genève, le 24 Novembre 1925.

ECHANGE DE POPULATIONS ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE.

MUSULMANS D'ORIGINE ALBANAISE EN GRÈCE.

Communications du Gouvernement
albanais.

Note du Secrétaire général.

Par le document C.695.M.250.1925.I. le Secrétaire général a transmis au Conseil et aux membres de la Société 3 télégrammes émanant du Ministre des Affaires Etrangères d'Albanie, et concernant la question des Musulmans d'origine albanaise en Grèce, et par le document C.700.M.254¹⁹²⁵.I. il a transmis les observations à leur sujet de M. le Général de Lura, Président de la Commission Mixte pour l'Echange des Populations grecque et turque.

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de deux nouveaux télégrammes du Gouvernement albanais, en date des 21 et 22 Novembre, relatifs au même sujet. Ces télégrammes ont également été communiqués à la Commission mixte et aux mandataires de la Société des Nations pour la protection de la minorité albanaise en Grèce.

- 1 -

TELEGRAMME N° I.

Tirana, le 21 Novembre 1925.

Secrétaire général, Nations,

G e n è v e

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de votre Excellence que malgré les assurances données par la Commission mixte un accord existe pour le transfert des Albanais de Tchaméria en Turquie. Le caractère albanais des Musulmans d'Épire ayant été constaté par Messieurs les mandataires dans leur tournée ainsi que par Monsieur Bratli, il incombe à Messieurs les mandataires en vertu de leur attribution d'empêcher l'exécution de pareille mesure. Je me permets réitérer prière concernant instructions à transmettre à la Commission Mixte pour prévenir tout nouveau départ et attendre décision conseil société des nations. Messieurs les mandataires auront donné de la sorte nouvelle preuve de leur justice et du scrupule à faire respecter engagements.

Ministre Affaires Etrangères VRIONI.

TELEGRAMME II.

Tirana, le 22 Novembre 1935.

Secrétaire général, Nations,

G e n è v e

Le gouvernement albanais vient d'être informé que la sous commission d'Epire décide la déportation des Albanais des villages Gardhiq et Dragouni en voulant les faire passer comme tures. Ces deux villages comme tous les autres villages de Teshmëria sont notoirement connus albanais. Les feuilles de liquidation furent déposées aux habitants de ces deux villages avec force par intermédiaire du Meuktar Hasbi qui est agent stipendié. D'ailleurs les demeures des albanais des Gardhiq et Dragouni furent réquisitionnées depuis deux années au profit des réfugiés grecs et les familles albanaises obligées de loger dans les creux des rochers. A la suite de quoi quarante familles cherchèrent asile en Albanie. D'autre part les albanais de ces deux villages ne veulent en aucune manière partir pour Turquie. Au nom de la justice je fais appel aux sentiments humanitaires de votre Excellence de vouloir bien empêcher la déportation forcée de 800 personnes pour lesquelles la sous commission a déjà demandé bateau. Gouvernement albanais possède des informations authentiques concernant l'existence d'un accord entre les délégués tures et grecs pour la déportation de 5 mille. Il n'y a aucun doute que les huit cents albanais sont les avant gardes de cinq mille.

Ministre Affaires Etrangères VRIONI.